

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mai 2020

Délibération n° 2020 – 25/05/2020 – 10

*Campagne BQR 2020 (Programme 2 – Allocations postdoctorales) :
attribution des subventions*

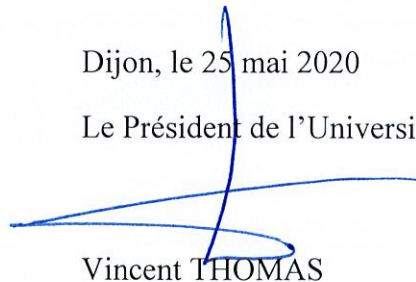
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la Recherche rendu en sa séance du 5 mai 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 23 Membres représentés : 4 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve **l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2020, des deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telles que présentées dans le tableau annexe.**

Dijon, le 25 mai 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Courrier UBFC

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Besançon, le 27 février 2020

Dossier suivi par :
Pauline BERGER
Responsable administrative
des études doctorales
pauline.berger@ubfc.fr
Tél. : 03 63 08 26 41

Le Directeur du Collège doctoral UBFC

à

Pascal NEIGE
Vice-Président Recherche
Université de Bourgogne

Objet : Proposition des sujets de post-doctorat BQR 2020/2021

Monsieur,

La Direction de la Recherche de l'uB a sollicité le Collège doctoral UBFC afin de remonter une proposition de classement des sujets de post-doctorat à sa Commission Recherche.

Le Bureau du Collège doctoral réuni le 13 février 2019 propose le classement indiqué en deuxième page, basé sur le processus et les critères suivants :

Chaque école doctorale (ED) a étudié les dossiers la concernant et a réalisé un classement proposé au Collège doctoral. Sur la base des sujets sélectionnés par les ED, le Bureau du Collège doctoral a procédé à l'interclassement entre les ED sur la base de l'historique d'affectation des emplois post-doctoraux et après discussion sur la qualité scientifique des projets proposés au classement. Les critères retenus par les ED ont été :

- la qualité scientifique du projet ;
- la faisabilité du projet sur 12 mois ;
- la qualité du candidat s'il est déjà proposé ;
- l'existant scientifique de l'équipe d'accueil (publication des porteurs par rapport au projet) ;
- l'historique de bénéfice d'un emploi post-doctoral lors des campagnes précédentes.

Cette liste unique est donnée pour les deux emplois et doit être lue de la façon suivante : les sujets classés 1 et 2 sont prioritaires puis les sujets suivants constituent la liste d'attente ordonnée. Le deuxième sujet d'une ED ne peut être retenu que si le premier sujet de cette ED n'a pas été retenu. Si le premier sujet d'une ED a été retenu, les suivants sont éliminés de la liste d'attente. Ainsi, une seule ED ne peut bénéficier des deux emplois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe LUTZ
Directeur du Collège doctoral UBFC



Classement proposé, adopté à l'unanimité du Bureau du Collège Doctoral du 13/02/2020 :

N° projet	ED	UR	Porteur	Classement
1	ES	AgroEcologie	Claire ROSNOBLET	Liste d'attente 4
2	LECLA	CPTC	Sylvie LAIGNEAU FONTAINE	Liste d'attente 8
3	LECLA	CPTC	Henri GARRIC	Liste d'attente 9
4	ES	CSGA	Yaël GROSJEAN	1
5	ES	CSGA	Camille SCHWARTZ	Non retenu
6	CP	ICB	Grégoire GUILLON	Liste d'attente 1
7	CP	ICMUB	Marcel BOUVET	2
8	CP	ICMUB	Adrien NORMAND	Liste d'attente 5
9	CP	IMB	Franz CHOULY	Liste d'attente 3
10	SPIM	LIB	Vincent VAJNOVSKI	Liste d'attente 7
11	ES	LNC	Mary CALLANAN	Liste d'attente 2
12	ES	LNC	Binnaz YALCIN	Non retenu
13	LECLA	MSH	Clémentine HUGOL GENTIAL	Non retenu
14	ES	PAM	Géraldine KLEIN	Liste d'attente 6
15	ES	PAM	Odile CHAMBIN	Non retenu
16	ES	PAM	Régis GOUGEON	Non retenu